

Image not found or type unknown



calcul de congés payés pour les saisonniers

Par **fresno**, le **05/04/2012** à **07:40**

Bonjour, comment se calcul l'indemnité compensatrice de congés d'ancienneté pour les saisonniers dans les remontées mécaniques? Merci d'avance pour vos réponses.
Cordialement. Fresno.

Par **P.M.**, le **05/04/2012** à **09:00**

Bonjour,
Le calcul de l'indemnité de congés payés est toujours la même et basée sur le salaire de la période précédente comme si vous aviez continué à travailler lors de leur prise ou sur 10 % des salaires de la période de référence d'acquisition...